

## RAPPORT DU CONTROLE DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EXISTANTE

### VOLET 1 : INFORMATIONS GENERALES :

Numéro dossier SPANC : ANC-024-21-028

Date du contrôle : 23/11/2021

Personne(s) rencontrée(s) : Monsieur GATEAU

Contrôle réalisé par : Raphaël PERISSAT

Nom et prénom du propriétaire de l'immeuble : GATEAU VINCENT

Adresse du terrain : 16 RUE DE LA COMBE

Commune : AUSSAC-VADALLE

Section et N° de parcelle(s) : D116

Superficie du terrain (m<sup>2</sup>) : 440 m<sup>2</sup>

#### ■ Caractéristiques de l'immeuble :

Type de résidence : Principale

Nombre de pièces principales (PP) : 4 PP

Nombre d'usagers en Equivalents-Habitants (EH) : 0 EH

Date de l'acquisition : /

#### ■ Zone à enjeu :

#### ■ Caractéristiques du terrain :

- Immeuble à moins de 5 m de l'assainissement:
- Arbre à moins de 3 m de l'assainissement :
- Limite de propriétés à moins de 3 m de l'assainissement:
- Circulation de véhicules sur l'assainissement :

- |                              |   |
|------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> oui | <input checked="" type="checkbox"/> non |
| <input type="checkbox"/> oui | <input checked="" type="checkbox"/> non |
| <input type="checkbox"/> oui | <input checked="" type="checkbox"/> non |
| <input type="checkbox"/> oui | <input checked="" type="checkbox"/> non |

Utilisation du terrain recouvrant : Pelouse

Pente du terrain :  < à 5 %  > 5 %

Contraintes particulières liées à la parcelle d'implantation de la filière : /

Présence d'une nappe d'eau (hors niveau exceptionnel des hautes eaux) :  oui  non

■ Puits :

Présence d'un puits ou d'un forage à moins de 35m du dispositif : /

- Si oui :      - Est-il destiné à la consommation humaine ?  
                  - Est-il déclaré ?  oui  non

Distance par rapport à l'installation (approximative) : /

■ Destination des eaux pluviales : Inconnu

## VOLET 2 : CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION :

Date de l'installation de la filière d'assainissement non collectif : Inconnue

■ Collecte des eaux usées :

La totalité des eaux usées domestiques est collectée vers l'assainissement non collectif :

Origine	Eaux vannes 1	Eaux vannes 2	Cuisine	Salle de bain 1
Eaux usées Collectées	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> NF	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> NF	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> NF	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> NF
Si non préciser la destination				

Dysfonctionnement(s) / Anomalie(s) observé(s) sur la collecte : Pas de problème constaté

Ventilation :

Présence d'une ventilation primaire	Présence d'une ventilation secondaire	Matériel d'extraction	Diamètre de la canalisation	Hauteur au-dessus du faîte
Oui	Non	Champignon	/	/

Vidange et entretien :

Date de la dernière vidange : 23/11/2021

Volume vidangé : environ 2 m<sup>3</sup>

Nom de l'entreprise agréée ou autre vidangeur : BARRAUD Alain

Justificatif : Oui

▪ **Traitement :**

Existe-t-il un traitement :  oui  non

Type d'ouvrage	Dimensionnement (m <sup>2</sup> ou m)	Eléments probants	Etat des ouvrages (signe d'altération)	Bon fonctionnement
Microstation - culture fixée BIOXYMOP SIMOP	/	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Dysfonctionnement(s) / Anomalie(s) observé(s) sur le traitement : Pas de problème constaté

▪ **Mode d'évacuation des eaux :**

Dispersion séparée des eaux vannes et eaux ménagères : Non

Type d'exutoire / Infiltration ou rejet dans : Inconnue

Nature des effluents rejetés : Eaux usées traitées

\* **Présence d'un Poste de Relevage :**

Existe-t-il un poste de relevage :  oui  non

## VOLET 3 : CONCLUSION DU SPANC SUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ENTRETIEN DE L'INSTALLATION :

PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION	INSTALLATION SITUÉE EN ZONE À ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX	
	<input checked="" type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> Enjeux sanitaires <input type="checkbox"/> Enjeux environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	<p><b>Non respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais</li> </ul>	
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture (des ouvrages constituant l'installation) <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	<p>Installation présentant un danger pour la santé des personnes Installation non-conforme</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Travaux obligatoires sous 4 ans</li> <li>↳ <u>si vente travaux dans un délai de 1 an</u></li> </ul>	
<input checked="" type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée	<p>Installation non-conforme</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ <u>si vente travaux dans un délai de 1 an</u></li> </ul>	<p><b>Installation présentant un danger pour la santé des personnes</b></p> <p>Installation non-conforme</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Travaux obligatoires sous 4 ans</li> <li>↳ <u>si vente travaux dans un délai de 1 an</u></li> </ul>
<input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs		<p><b>Installation présentant un risque environnemental avéré</b></p> <p>Installation non-conforme</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Travaux obligatoires sous 4 ans</li> <li>↳ <u>si vente travaux dans un délai de 1 an</u></li> </ul>
<input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure constatés(e) de l'un de ses éléments constitutifs <input type="checkbox"/> Installation ne présentant pas de défaut	<p>Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation</p>	

## → Conclusion et recommandations :

### INSTALLATION NON CONFORME

#### Installation incomplète

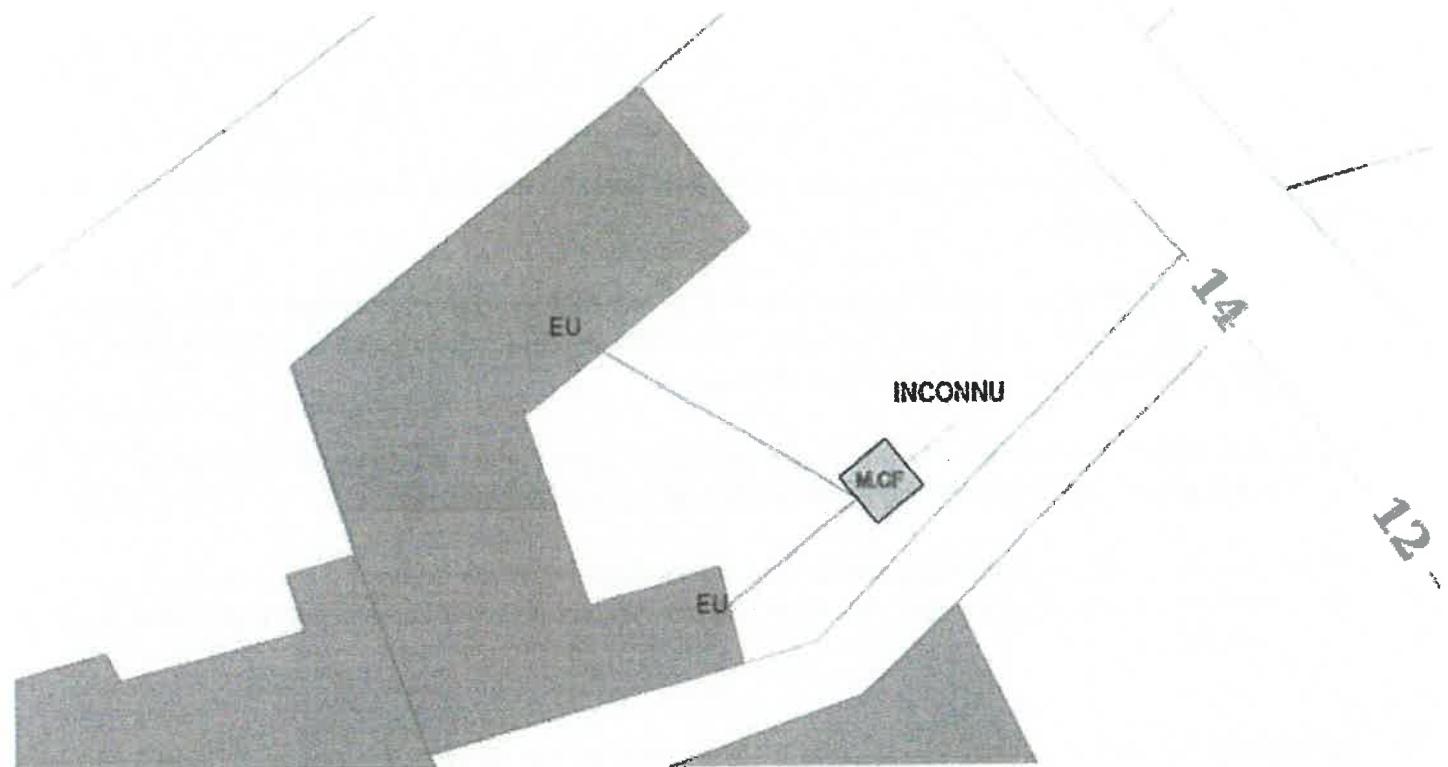
Travaux nécessaires pour la mise en conformité de l'installation, à réaliser au plus tard dans un délai de 1 an en cas de vente :

- 1) La microstation à culture fixée ne doit pas fonctionner par intermittence. (Interdit pour les résidences secondaires). De plus, un contrat d'entretien est fortement conseillé pour un bon fonctionnement et entretien de l'installation.
- 2) Par ailleurs, la miscrostaion a été installée sans l'avis et sans le contrôle du service assainissement. Aucun certificat de conformité n'a pu être délivré.
- 3) Aux dires du propriétaire, il existerait un épandage mais son existence n'a pas été prouvée. La facture des travaux ainsi que l'accessibilité des regards peuvent lever le doute sur l'épandage mis en place.

N.B. : La mise en conformité totale correspond à la réhabilitation de tous les éléments composant l'installation avec la possibilité de conserver les éléments existants conformes à la réglementation (cf. article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif au contrôle)

## → Schéma de principe de l'installation :

A titre indicatif sans échelle



### Légende :

EU : Eaux usées

MCF : Microstation à culture fixée

Prochain contrôle prévu dans : 10 ans  
La fréquence de contrôle est indiquée dans le règlement du SPANC

## IMPORTANT :

- *Un système d'assainissement non collectif étant par nature enterré, il n'est pas possible de se prononcer sur des dysfonctionnements qui ne sont pas apparus, ou qui n'ont pas pu être portés à la connaissance du Service Assainissement de la Communauté de Communes du Cœur de Charente, au moment de la visite.*
- *Ce rapport de visite ne saurait constituer un certificat de garantie de bon fonctionnement dont pourrait se prévaloir le propriétaire ou tout autre tiers pour l'avenir : les éléments relevés par le service correspondent à la situation au jour de la visite.*
- *Ce rapport de visite est l'occasion de rappeler au propriétaire qu'il doit, conformément à l'article L.1331-1 du Code la Santé Publique, maintenir son installation en bon état de fonctionnement et qu'il demeure responsable en cas de pollution.*
- *Ce rapport de visite constitue le document mentionné à l'article L.1331-11-1 du code de la santé publique, à fournir en cas de vente. Sa validité est de 3 ans à compter de la date du contrôle. De plus, La Loi 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques et la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 stipule que « en cas de Non-conformité de l'installation d'assainissement non collectif lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après signature cet acte.*
- *Avant toute réhabilitation de votre système d'assainissement non collectif, il faut retourner un document appelé la DEMANDE D'INSTALLATION D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF pour que le SPANC valide votre projet et vous accompagne jusqu'à la réalisation des travaux.*
- *Une copie du présent document a été transmise au Maire de la Commune pour notification.*

## SIGNATURES :

Mansle, le mercredi 24 novembre 2021	Signé le : 1 Decembre 21
Le Vice-Président en charge de l'Assainissement et de la Voirie, Didier CHAMPALOUX	<u>Le propriétaire</u> 